

# LA NOUVELLE PROCEDURE DE DIVORCE

## Les points clés

- Une réduction des délais
- Une simplification des procédures
- Une place de choix pour les avocats
  - ✓ La suppression de la période entre la requête et l'assignation, constitutive d'un énorme gain de temps: l'occasion pour les avocats de se rapprocher en vue de solutions négociées.
  - ✓ L'acte d'avocats portant acceptation du principe de la rupture
  - ✓ La procédure participative de mise en état

Une loi qui n'est applicable qu'aux assignations nouvelle formule délivrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

## I – L'INTRODUCTION DE L'INSTANCE

### 1. L'ACTE INTRODUCTIF D'INSTANCE

#### 1.1 FORME DE L'ACTE INTRODUCTIF D'INSTANCE

#### 1.2 CONTENU DE L'ACTE INTRODUCTIF D'INSTANCE

##### 1.2.1 Les mentions obligatoires

##### 1.2.1.1 Les mentions prescrites à peine de nullité (articles 54, 56 CC et 1107 CPC)

##### 1.2.1.2 Les mentions qui ne sont pas prescrites à peine de nullité (articles 252 CC et 1075, 1107 et 1115 CPC)

##### 1.2.1.3 La mention prescrite à peine d'irrecevabilité (articles 252 CC et 1107 CPC)

##### 1.2.1.4 La mention interdite à peine d'irrecevabilité (article 1107 CPC)

##### 1.2.2 Le fondement du divorce

##### 1.2.2.1 Les fondements possibles

*1.2.2.1.1 - L'altération définitive du lien conjugal*

*1.2.2.1.2 - L'acceptation du principe du divorce*

- Trois formes possibles :

##### 1.2.2.2 Demande en divorce et fondement de la demande

*1.2.2.2.1 Les deux moments théoriquement possibles pour fonder sa demande en divorce :*

*1.2.2.2.2 Les deux hypothèses dans lesquelles le fondement peut être précisé lors de la demande :*

*1.2.2.2.3 L'hypothèse dans laquelle le fondement ne peut pas être précisé lors de la demande :*

1.2.3 Les mesures provisoires

1.2.3.1 Demande des mesures provisoires :

1.2.3.2 Fondement des mesures provisoires

1.2.3.3 Date d'effets des mesures provisoires :

1.2.4 Les effets du divorce

1.2.4.1 Date des effets du divorce entre les époux en ce qui concerne leurs biens

1.2.4.2 Date à laquelle la jouissance du domicile conjugal n'est plus réputée gratuite :

1.2.4.3 Date à laquelle peut être rapportée la preuve des désaccords subsistants (article 267 du code civil)

2. LA SAISINE DE LA JURIDICTION

2.1 MODALITES DE LA SAISINE (article 1107 alinéas 1 et 2 du code de procédure civile)

2.1.1 La demande de date

2.1.2 La communication de la date

2.2 DATE DE LA SAISINE (article 1108 alinéas 1 à 5 du code de procédure civile)

2.2.1 La saisine du juge

2.2.2 Le délai de constitution du défendeur

2.2.3 Les délais de remise de l'acte

2.3 SAISINE EN URGENCE (article 1109 du code de procédure civile)

II – LE DEROULEMENT DE L'INSTANCE

1. LE JUGE DE LA MISE EN ETAT

1.1 DATE DE LA SAISINE

1.2 COMPETENCE

1.2.1 Juge de l'urgence

1.2.2 Juge des mesures provisoires

1.2.3 Juge de la mise en état :

## 2. L'AUDIENCE D'ORIENTATION ET SUR MESURES PROVISOIRES

### 2.1 LES NOUVEAUTES

#### 2.2 L'AUDIENCE SUR MESURES PROVISOIRES

2.2.1 Le caractère facultatif de l'audience sur mesures provisoires

2.2.2 Les règles de comparution à l'audience:

2.2.2.1 La comparution des époux

2.2.2.2 L'oralité de l'audience sur mesures provisoires :

2.2.2.3 La décision fixant les mesures provisoires

#### 2.3 L'AUDIENCE D'ORIENTATION